

# Commune de Floreffe

## Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

### Projet Procès-verbal de la réunion

- Séance du 13 janvier 2011 -

#### **PRESENCE :**

**Président :** Jean Parmentier (0)

**Membres effectifs :** Benoît Mouton (1), Alain Jossart (2), ~~Isabelle Malherbe (3)~~, René Baes (4), ~~Benoît Debilde (5)~~, Isabelle Massart (6), Benoît Dave (7), ~~Sophie Coudou (8)~~, ~~Philippe Caxton (9)~~, Gaëtan Benedetti (10), Jules D'Alvise (11), ~~Emmanuel Gilot (12)~~ ;

**Membres suppléants :** ~~Marie-Françoise Baudson (1s)~~, Frédéric Baelen (2s), ~~Philippe Namur (3s)~~, Rita Goethals (4s), Didier Cornet (7s), Michèle Devos (8s), Gérard Bauche (10s), ~~Guy Noël (11s)~~, ~~Hervé Marchal (12s)~~ ;

**Membres excusés :** Marie-Françoise Baudson (1s), Benoît Debilde (5), Sophie Coudou (8), Hervé Marchal (12s)

**Membres consultatifs :** André Bodson, Albert Mabilie, David Pynnaert ;

**Invités :**

**Secrétaire :** Vanessa Ory.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 18 novembre 2010 ;
- 2) Plan Communal de Mobilité de Floreffe (PCM) - Avis

Il est 20h00, Monsieur Parmentier, Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint. Il y a 9 votants sur 13, le quorum est atteint.

#### **COMPTE – RENDU :**

Le Président débute la réunion par l'énonciation accoutumée des bons vœux.

Extrait : « *Voici une nouvelle année qui commence bien chahutée dans de nombreux domaines qui sont hors de portées de nos sphères d'influence. N'oublions cependant pas que notre présence autour de cette table est le signe d'une responsabilité particulière et non négligeable qui nous a été confiée au sein de la CCATM de Floreffe. L'année 2011 sera placée sous le signe d'une nouvelle présidence et je vous souhaite un plein succès dans le rôle qui vous est dévolu. Tous mes vœux s'adressent personnellement à chacun d'entre vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers pour que chaque jour vous apporte sa part de bonheur.* »

Jean Parmentier signale que nous allons poursuivre les travaux par les points qui ont été préparés lors d'une réunion de travail restreinte le 7 décembre 2010.

Celui-ci nous explique qu'Isabelle Massart, Frédéric Baelen, Hervé Marchal et lui-même ont développé les principaux sujets (RN90 et traversée de Floreffe, les transports en commun et le stationnement, les modes doux et Floriffoux) dans le but de rappeler les enjeux pour in fine avoir un avis de synthèse sur le projet de PCM proposé par la société Transitec.

Jean Parmentier excuse les absences de Marie-Françoise Baudson, Benoit Debilde et Hervé Marchal et demande à propos de celui-ci que quelqu'un se dévoue pour sa présentation. Gaëtan Benedetti qui entre en séance est désigné d'office.

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 18 novembre 2010 ;

Le procès-verbal n'est pas approuvé, le sujet n'a pas été énoncé, le point est reporté à la prochaine réunion.

## 2) Plan Communal de Mobilité de Floreffe (PCM) - Avis

- Le Président démarre sa présentation en nous énonçant la partie désignée à savoir : Floriffoux.
- Jean Parmentier signale que selon lui, les études de trafic réalisées sont faussées par le fait que le pont du chemin de fer à Franière (au-dessus de la ligne 130) est un pont limité selon la législation à 10 tonnes et que cette consigne n'est pas respectée au vu de l'absence de signalisations. Si un panneau interdisait l'accès aux 10 tonnes, il y aurait un trafic supplémentaire qui encombrerait Floriffoux (N958 et Pont de Mauditiennes avec l'insécurité engendrée par l'encombrement de ce type de véhicule) et celui-ci n'a pas été pris en compte dans l'étude. Jean Parmentier conclut qu'il serait opportun de placer la signalisation adéquate et dès lors, recommencer l'étude.
  - Il est énoncé également que l'effet de porte de Floriffoux serait, semble-t-il, mieux renforcé par un rond-point sur la N958. Ce rond-point reconstituerait l'unité du village de Floriffoux qui a été coupé en deux, sécuriserait le trafic d'accès à la zone commerciale et à l'habitat en développement et enfin, il y aurait une meilleure maîtrise du trafic au carrefour rue de Dorlodot (école)/N958.
  - Le Président nous informe également de l'adaptation de la signalisation au carrefour des Tourettes. Que celle-ci n'est pas reprise dans le PCM connu actuellement et se demande si le projet de PCM sera adapté en vue de reprendre ces modifications. Celui-ci nous informe également que le feu vert provisoire placé est non-conforme à la législation routière en vigueur et il déplore que le caractère temporaire, même si bénéfique et améliorable, ne soit pas signalé.

Avant de laisser la parole à Isabelle Massart pour sa présentation sur la RN90 et la traversée de Floreffe, le Président revient sur le recours en annulation des conseillers de l'opposition adressé au Ministre Furlan (Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville) le 15 septembre 2010 concernant le Conseil communal du 28 juin 2010 au sujet de l'enquête publique du PCM. Jean Parmentier nous lit un extrait de la lettre du Ministre Furlan adressé en réponse aux conseillers et revient à nouveau sur les raisons de sa démission.

Jean Parmentier sollicite Jules d'Alvise afin de présider les débats de la suite de la réunion.

Suite à cet événement inattendu, Jules d'Alvise, rebondit en demandant si quelqu'un dans l'assemblée souhaite émettre un avis en réponse au Président. Personne ne prend la parole. David Pynnaert précise toutefois que la parole est donnée à Jules d'Alvise car celui-ci a été désigné par le conseil communal du 22 décembre 2010 pour le poste de Président de la CCATM, que Guy Noel (suppléant de Jules d'Alvise) devient dès lors membre effectif sans suppléant désigné. Dans la continuité, Monsieur le Bourgmestre nous informe de la suite de la procédure quant à la désignation de Jules d'Alvise et des réunions de la CCATM.

Il est 20h40, Jean Parmentier quitte la séance.

Jules d'Alvise donne la parole à Isabelle Massart pour son exposé.

- Isabelle Massart démarre sa présentation en nous énonçant la partie désignée à savoir : la RN90 et la traversée de Floreffe.

- La RN90 :

Celle-ci distingue trois parties :

- la partie Nord, venant de Namur jusqu'au carrefour des Tourettes
- le centre, du carrefour des Tourettes au carrefour de la rue du Carmel
- la partie Sud, du carrefour de la rue du Carmel au rond-point du Séminaire

L'enjeu pour les trois parties est principalement la modération de la vitesse.

En ce qui concerne le choix entre un carrefour à feux et un rond-point au carrefour des Tourettes, Isabelle nous dresse un tableau comparatif des deux options.

### Carrefour à feux

- + Pas de problème d'exécution technique
- + Pas d'expropriation
- Maintenance des feux
- + Moins coûteux
- Pas de rebroussement possible
- + Rapidité d'exécution au niveau planification
- + Moins de complication pour les usagers faibles

### Rond-point

- Problème d'exécution technique
- Expropriation
- + Pas de maintenance
- Coûteux
- + Rebroussement possible
- Lenteur d'exécution au niveau planification
- Plus de complications pour les usagers faibles

Nous pouvons constater qu'il y a plus d'éléments positifs en faveur du carrefour à feux mais Isabelle préfère donner la parole avant de synthétiser un avis.

Monsieur le Bourgmestre demande à David Pynnaert d'intervenir afin de relater la dernière réunion donnée en présence du MET. David Pynnaert nous fait état via le schéma du long-point qu'Albert Mabilles nous fait circuler de l'existence d'un projet dont les budgets sont bloqués pour un long-point au carrefour des Tourettes.

Un des membre intervient en faveur d'un carrefour à feux qui a la grande particularité de « saucissonner » le trafic routier.

Albert Mabilles expose que le marquage au sol du carrefour des Tourettes serait à revoir et qu'il faudrait un recalibrage des feux pour certaines phases. De plus, selon lui, le long-point proposé par le SPW est mal étudié pour les usagers faibles et que donc un carrefour à feux, sur ce point de vue, serait plus opportun. Par contre un rond-point au carrefour du Carmel serait une solution intéressante pour l'axe Est/Ouest avec interaction possible avec la rue Victor-Linard en faisant des contres allées identiques à la rue Riverre.

Il y a unanimité concernant un carrefour à feux mais avec une optimisation de la signalétique et des modes doux et un recalibrage des phases de feux.

- La traversée de Floreffe :

Isabelle Massart nous fait part de sa présentation et conclut, conjointement à l'avis de l'ensemble du quorum, qu'un rond-point au carrefour de la rue du Carmel sans élargissement de celle-ci avec des contres allées similaires à la rue Riverre en vue de créer un lien sécurisé avec le carrefour de la rue Victor-Linard serait la solution idéale.

➤ Frédéric Baelen se lance dans sa présentation en nous énonçant la partie désignée à savoir : les transports en commun et le stationnement.

- Le stationnement :

Celui-ci rapelle que Transitec a signalé qu'il y avait trop de places de parking dans le centre de Floreffe et donc il faut en supprimer et propose la mise en place d'une zone bleue.

Le Bourgmestre prend la parole en défaveur des zones bleues car elles demandent un investissement humain quasi impossible au niveau communal pour la maintenance et que les places de parking « ventouses » sont généralement occupées par des gens qui n'ont pas d'autres possibilités.

Albert Mabilles intervient sur le sujet en sa défaveur également car pratiquement irréalisable. Il serait plus judicieux de modifier la configuration des lieux occasionnant de façon implicite moins de places tout en rendant le centre plus convivial par des aménagements urbains plus heureux que ceux actuels inexistantes.

Il est décrit que Transitec a balayé assez rapidement la mise à sens unique du centre de Floreffe en mettant en cause l'impraticabilité au niveau des transports en commun.

Un des membres intervient en rendant compte de l'état anarchique des places de stationnement de la place de Soviret qui serait à revoir.

Le Bourgmestre annonce que le centre de Floreffe, libéré d'autres contraintes (égouttages) va enfin pouvoir faire l'objet d'une étude paysagère globale en vue de son réaménagement.

Il est donc conclu que les zones bleues sont difficiles à justifier étant donné une absence de réflexion globale du centre de Floreffe.

- Les transports en commun :

Concernant la ligne 28, le prolongement jusqu'à la gare est appuyé, mais l'inversion du sens de la boucle de Sovimont devrait être en terme de faisabilité notamment en vue de renforcer la liaison Gare-Séminaire.

Après avoir visionner les planches graphiques de Transitec, il est fait état d'un regret par rapport au manque de considération au niveau statistique du point de vue de la population scolaire originaire de la Basse-Sambre. Il est regretté qu'aucune proposition d'itinéraire n'ait été envisagé pour desservir les quartiers éloignés des gares de la Basse-Sambre.

➤ Gaëtan Benedetti commente la présentation d'Hervé Marchal absent en nous énonçant la partie désignée à savoir : les modes doux.

Nous prenons les figures 3.4.2 (liaison Malonne-Floreffe-Floriffoux), 3.4.3 (liaison Soye-Franière-Floreffe) et 3.4.4 (liaison Floreffe-Sovimont-Buzet) de la phase 3 du projet de PCM en vue de remettre pour chaque liaison un avis.

L'ensemble des membre remet un avis positif et en accord avec le projet de PCM sur la figure 3.4.2 concernant la liaison Malonne-Floreffe-Floriffoux.

La figure 3.4.3 concernant la liaison Soye-Franière-Floreffe est accueillie mais à réaménager de manière plus optimale.

La figure 3.4.4 concernant la liaison Floreffe-Sovimont-Buzet appelle une étude complémentaire en terme de faisabilité et des réserves sont émises sur l'opportunité d'aménager une liaison cyclable à la rue Profonde-Ruelle.

Le calendrier des prochaines séances est établi comme étant le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois sauf pour le mois d'avril.

Les membres s'accordent pour finaliser l'avis de la CCATM sur le projet de PCM en deux temps.

1° Après rédaction du projet d'avis, les membres recevront par courriel une copie. Ceux ne disposant pas d'adresse courriel sont invités à retirer un exemplaire papier au service urbanisme. Les remarques et observations doivent être transmises vendredi 21 janvier au plus tard.

2° Toutes les remarques seront transmises aux deux vice-présidents pour relecture et rédaction définitive de l'avis.

Il est 23h25, Jules d'Alvise, président faisant fonction, clôture la séance.

NB : Un Avis sur le PCM a été rédigé suite au présent PV et est joint en annexe.

**Pour la CCATM :**

**La Secrétaire,**

**Le Président, f.f.,**

**V. Ory.**

**J. D'Alvise.**